

Genre du véhicule Chariot de travail (monoaxe)	Marque de fabrique A R I E N S	Type 10 M - L 60 D	Modèle année 1965	Bordereau-type N° 4 8 8 3			
Caractéristiques "10 M L 60 D" en préfixe No du châssis							
		Carburant essence	Nombre de cylindres 1				
Constructeur du châssis	ARIENS Co, Brillion, Wisconsin (USA) - Imp. F. GEHRING, Matzingen (TG)						
N° du châssis frappé	à l'arrière, au-dessus l'arbre des freins						
N° du moteur frappé	à gauche, sur carter du turbo, plaquette rivée						
Type du moteur	H 60						
Position du mot.	arrière	Frein-moteur					
Cylindrée	220 cm <sup>3</sup>	Frein de remorque		Dimensions ext. en mm			
Temps	4	Transmission mécanique	Treuil/Cabest.	Longueur 1'600			
Refroidissement	air	Nombre vit. avant 4	Crochet rem.	Largeur 670			
Entraînement	sur 2 roues	Vitesse en 1 <sup>re</sup>	Voie avant 470	Hauteur 1'100			
Nombre d'axes	1	Vitesse en prise dir. 5	Voie arrière	Empattement			
Nombre de pneus	2	Bloquage différentiel	Diam. de braq.	Porte à faux arr.			
Frein à pied							
Frein à main mécanique, sur pneus, avec arrêt							
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	Dimensions int. en mm
A vide			105	Dimension	4.10-6		Longueur
Charge utile			---	Charge pneu	155		Largeur
Total			105		2 Ply		Hauteur
Gar. de fabr.							Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier			Nombre de portes			Porte à faux arr.	
Direction: position		à mancherons		Marque du moteur LAUSON		C.V. frein 6 HP	
Alésage		66,65		Course 63,5		C.V. impôts 1,12	
Forme de la carrosserie		chasse-neige					
Nombre de places: total		(avant milieu arr. )			Places debout		

§)

Phares: marque		Indic. de direction
Feux de croisement		
Feux de position	1/ lampe à batterie, sur support	
Phare brouillard		Essuie-glace
Feux arrières		Avertisseur
Rélecteurs	1/ AV= blanc / AR= rouge $\emptyset$ 85	Rétroviseur
Feu stop		Indicateur de vitesse
Eclairage N° de contrôle		Parties dangereuses
Phare marche arrière		
Equipement électr.	Volts	
Mesure du bruit	82	bB à 3'700 t/min
Observations et exceptions		

§) Equipement : L'éclairage n'est pas monté à demeure; le véhicule doit être équipé de cas en cas de dispositifs d'éclairage. A noter dans le permis de circulation. (voir LC DFJP du 30.6.64, I B).

Lieu et date de l'expertise-type Berne, 30.12.64

La Commission d'expertise-type



§)

Phares: marque	Indic. de direction
Feux de croisement	
Feux de position	1/ lampe à batterie, sur support
Phare brouillard	Essuie-glace
Feux arrières	Avertisseur
Réflecteurs	1/ AV= blanc / AR= rouge $\emptyset$ 85
Feu stop	Indicateur de vitesse
Eclairage N° de contrôle	Parties dangereuses
Phare marche arrière	
Équipement électr.	Volts
Mesure du bruit	82 bB à 3'700 t/min
Observations et exceptions	

§) Équipement : L'éclairage n'est pas monté à demeure; le véhicule doit être équipé de cas en cas de dispositifs d'éclairage. A noter dans le permis de circulation. (voir LC DFJP du 30.6.64, I B).

Lieu et date de l'expertise-type Berne, 30.12.64

La Commission d'expertise-type